

16FIN161 – Correction exercice complémentaire 1

Au 31/12/N, après affectation des résultats, l'action de la **Société Anonyme Eurostar** est estimée à **415 €**.

Le capital social est de **80 000 000 €**. Les actions ont une valeur nominale de 200 €.

Une AGE réunie au 1^{er} trimestre N+1 décide une double augmentation de capital.

Emission, le 12 avril N+1 de 100 000 actions nouvelles par **incorporation au capital d'une partie de la réserve** facultative. Jouissance des actions gratuites le 1^{er} janvier N+2.

Emission le 18 septembre N+1 de 100 000 actions de **numéraires** émises à 260 €. Ces actions seront libérées du minimum légal à la souscription et porteront jouissance au 01/07/N+2.

Travail à faire :

1. Calculez le droit d'attribution puis le droit de souscription.

Nombre d'actions avant les augmentations de capital = $80\,000\,000 / 200 = 400\,000$ actions

Valeur avant	400 000 actions	415 €	166 000 000 €
Augmentation de capital par incorporation de réserve	100 000 actions	0	0
Valeur après la 1 ^{ère} augmentation de capital	500 000 actions	332 €	166 000 000

Le droit d'attribution est égal à : $415 - 332 = 83$ €

Valeur avant	500 000 actions	332 €	166 000 000 €
Augmentation de capital par apport en numéraire	100 000 actions	260 €	26 000 000 €
Valeur après la seconde augmentation de capital	600 000 actions	320 €	192 000 000 €

Le droit préférentiel de souscription est égal à : $332 - 320 = 12$ €

2. Quel intérêt présente pour une entreprise une augmentation de capital à titre gratuit ?

- Récompenser les actionnaires anciens qui après un fort autofinancement (réserves) ont reçu peu de dividendes. (Ils reçoivent des actions gratuites)
- Augmenter la garantie des créanciers ;
- Consolider les pouvoirs en place

3. M. Vincent détient au 31/12/N 120 actions. Il vend en N+1, tous ses DA et tous ses DPS à leur valeur théorique ; Montrez qu'il n'est pas lésé par l'opération.

Avant valeur du portefeuille = 120 actions à 415 € = 49 800 €

Après valeur du portefeuille = 120 actions à 320 € = 38 400 €

Augmentation de la trésorerie = 11 400 € ($120 \cdot 83 + 120 \cdot 12$)

Valeur après double augmentations de capital = 38 400 + 11 400 = 49 800 €

Les actions valent moins mais M. Vincent s'est enrichi en trésorerie. Le portefeuille global est inchangé.

16FIN161 – Correction exercice complémentaire 1

4. **M. Jugurtha** détient 8000 actions au 31/12/N et 10 000 après la première augmentation du capital. Lors de la 2^{ème} augmentation de capital, il vend certains DS pour pouvoir souscrire des actions sans amputer sa trésorerie. Combien de DPS doit-il vendre ? Combien d'actions va-t-il souscrire ? Montrez que sa trésorerie est équilibrée à quelques euros près et que la valeur globale de son portefeuille est inchangée. Arrondissez les calculs aux nombres inférieurs.

Soit x , le nombre de DS vendus. Il lui restera alors $(10\,000 - x)$ DPS pour souscrire à des actions nouvelles

M. Jugurtha va encaisser $12\,€ * x$ soit $12x$

M. Jugurtha peut souscrire à $(10\,000 - x)/5$ et va donc décaisser $((10\,000 - x)/5)*110$

$$\text{Donc } 12x = ((10\,000 - x)/5)*110$$

On obtient 110 de la façon suivante : $(260 - 200) + \frac{1}{4}$ de 200 = 60 + 50 = 110 €

$$12x = ((10\,000 - x)/5)*110$$

$$12x = 220\,000 - 22x$$

$$34x = 220\,000$$

$$x = 220\,000/34$$

$$x = 6\,470$$

M. Jugurtha va donc vendre 6 470 DPS (à 12€)

Il lui reste donc $10\,000 - 6\,470$ soit 3 430 DPS pour acheter des nouvelles actions. Sachant qu'il faut 5 DPS pour une action nouvelle, il pourra acheter $3\,430/5$ soit 706 actions.

Patrimoine avant = $10\,000 * 332 = 3\,320\,000\,€$

Patrimoine après = $10\,706 * 320 = 3\,425\,920$

Dette auprès de la société = $150*706 = 105\,900\,€$

TOTAL = $3\,425\,920 - 105\,900 = 3\,320\,020\,€$ (différence de 20 € en raison des arrondis)